

LA NATURE EN VILLE

Contribuez sur :
participez.nanterre.fr



Les espaces verts sont très appréciés des citoyens. Leur présence est un critère majeur pour définir la qualité du cadre de vie et pour préserver la santé des habitants ainsi que leur bien-être.

Les espaces verts contribuent à améliorer la qualité de vie des habitants

La végétation est un atout majeur pour le rafraîchissement de la ville. La végétalisation de l'espace public et des bâtiments permet alors d'améliorer le confort des Nanterriens en été dans un contexte caniculaire. La végétation et les sols absorbent une grande partie des eaux de pluie et de ruissellement.

La présence du végétal en milieu urbain permet de réduire la pollution atmosphérique. Les grands arbres peuvent stocker jusqu'à 5.4 tonnes de CO2 par an et filtrent 20 kg de poussières.

En atténuant l'effet des îlots de chaleurs urbains, les espaces verts boisés apportent de l'ombre et de la fraîcheur à l'espace public.

Vivre à proximité des espaces verts réduit la présence de nombreuses maladies telles que l'anxiété, la dépression ou encore l'asthme.



L'action de la ville en exemple

- Choix des végétaux : espèces locales, résistantes au stress hydrique et tolérantes à la sécheresse ;
- Limitation des espèces allergisantes dans le choix des plantes/arbres implantés dans les espaces verts et espaces publics.

Les engagements de la collectivité

Augmenter la présence du végétal pour :

- rafraîchir l'espace urbain,
- agir contre les conséquences du changement climatique et de la pollution de l'air en ville,
- maintenir et préserver la biodiversité

Les espaces verts communaux en chiffres (données 2012) :

- 113 hectares ouverts au public (soit 9 % du territoire de la commune)
- 11,4 m² d'espace vert par habitant en 2017 contre 12,56 m² par habitant en 2014
- Taux de végétalisation de la ville : 29,5 %

Les parcs à Nanterre :

- 3 parcs communaux : Anciennes-Mairies, Chenevieux, parc Hoche ouvert en mai 2017
- 2 parcs départementaux: Chemin-de-l'Île et André Malraux
- 1 cimetière paysager (Mont-Valérien) : 6,22 hectares